MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Maison Familiale Rurale

–Etampes–

Domaine de Vauroux - Rue du Professeur Tubiana - BP 162 – 91154 ETAMPES CEDEX
Tél. 01 64 94 75 75 – Fax. : 01 64 94 08 22 – Courriel : mfr.etampes@mfr.asso.fr
SIRET : 403 493 513 00028 - RNE : 091 2126S - UAI

CONVENTION DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE[1]

Entre les soussignés :

1. Le CFA-MFR D'ETAMPES – Domaine de Vauroux – BP 162 – 91154 ETAMPES Cedex N° Siret : 403 493 513 00028 - N° UAI : 0912126S, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité auprès de direccte représenté par Irène DOSNE en qualité de Présidente.

Désignation d'un contact opérationnel :

CFA-MFR D'ETAMPES

Mme Hugot Béatrice – mfr.etampes@mfr.asso.fr – 01 64 94 75 75

2. **L'entreprise** (désignation, adresse, numéro Siret, IDCC) représentée par …….. (nom et qualité du signataire), relevant de l'opérateur de compétences……..

Désignation d'un contact opérationnel : nom, prénom, email, n° de téléphone…. ……;

est conclue la convention suivante, en application des dispositions des Livres II et III de la sixième partie du Code du travail.

Article 1er : Objet de la convention

Le CFA-MFR D'ETAMPES organise une action de formation par apprentissage au sens de l'article L. 6313-6 du Code du travail.

- Intitulé et objectif de l'action : Préparer à l'obtention du diplôme ou du titre :
-
- Contenu de l'action : https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/
- Durée de l'action de formation[2] : au (heures)
- Lieu principal de la formation CFA-MFR D'ETAMPES – Domaine de Vauroux – BP 162 – 91154 ETAMPES Cedex
- Périodes de réalisation en entreprise et en CFA : Voir calendrier ci-joint

Article 2 : Modalités de déroulement, de suivi et d'obtention du diplôme ou du titre

Modalités de déroulement : Présentiel

Moyens prévus : La formation se déroule pour partie en entreprise. Pour compléter la formation le CFA-MFR D'ETAMPES dispose de salles de travail et d'équipements adaptés. LE CFA-MFR D'ETAMPES

[1] Convention renseignée pour la durée totale de la formation en CFA
[2] Durée de l'action de formation en apprentissage liée à la convention

prend les dispositions pour assurer les enseignements techniques et professionnels complémentaires à l'entreprise.

Modalités de suivi : Carnet de suivi, visites entreprises, relations avec le/la responsable de la formation, rencontres à la MFR, facilitation des relations/médiations entre les parties (entreprises-parents via le CFA-MFR)

Modalités d'obtention du diplôme ou du titre : Présentation à examen de fin de formation/contrôle continu

Article 3 : Bénéficiaire(s) de l'action de formation en apprentissage

Nom et prénom(s) _ dates de début et de fin du contrat ……..……

Si formation débutée précédemment : [*Lorsque le jeune a commencé sa formation sous un autre statut (ex. stagiaire de la formation professionnelle au titre de l'article L 6222-12-1 – avant la signature du contrat ou au titre de l'article L6231-2 – en cas de rupture de contrat) ou bien lorsque le contrat fait suite à un précédent contrat d'apprentissage]*

[Préciser pour chaque période] : Du au : *statut, nombre d'heures de formation suivies*

Article 4 : Dispositions financières liées à la convention

Rappel : gratuité de la formation pour l'apprenti et son représentant légal, le cas échéant ; aucune somme ne peut leur être demandée.

Tableau à adapter en fonction de la durée du contrat

	Prix de la prestation - Net de taxe[3]	***Montant du niveau de prise en charge - OPCO4, dans la limite du prix de la prestation***	***Reste à charge éventuel de l'entreprise[5] Net de taxe***
1ère année de financement	_____€	_____€	_____€
2ème année de financement	_____€	_____€	_____€
3ème année de financement	_____€	_____€	_____€

La 1ère année de financement correspond à la première année d'exécution du contrat d'apprentissage. Dans le cas d'une formation débutée sous statut de stagiaire de la formation professionnelle financée par l'OPCO, la 1ère année de financement débute avec la période sous statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Article 5 : Frais annexes - pendant le temps en CFA uniquement (Informations à destination de l'OPCO de l'entreprise)

Lorsqu'ils sont financés par les CFA, l'OPCO prend en charge une partie de ces frais.

	Hébergement 6€/ nuit	***Restauration 3€ / repas***
1ère année de financement	*Nombre de nuitées envisagées :* *Montant :*	*Nombre de repas envisagés :* *Montant :*
2ème année de financement	*Nombre de nuitées envisagées :* *Montant :*	*Nombre de repas envisagés :* *Montant :*
Total	*Total de nuitées envisagées :* *Montant*	*Total de repas envisagés* *Montant*

Tableau à adapter en fonction de la durée du contrat

[3] *Article 261 4, 4° du code général des impôts*
[4] *Il s'agit du niveau de prise en charge défini par la branche dont relève l'entreprise. Il est versé par l'opérateur de compétences (OPCO) concerné, en fonction de la durée du contrat. Si l'apprenti est en situation de handicap, possibilité de majoration.*
[5] *A défaut de reste à charge, indiquer « 0 euro »*

>> Premier équipement pédagogique : Oui – Non ; le forfait pris en charge par l'OPCO est de ……..€

>> Frais liés à la mobilité internationale : Oui – Non ; le forfait pris en charge par l'OPCO est de ……. €

Article 6 : Modalités de règlement [Préciser les modalités de règlement en cas de reste à charge de l'entreprise] ……

Article 7 : Clause suspensive :

L'exécution de la présente convention est soumise au dépôt du contrat par l'OPCO (L 6224-1 du Code du travail) auprès des services du ministre en charge de la formation professionnelle.

Article 8 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal d'EVRY sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à..... le .....

Pour l'entreprise	Pour l'organisme
Nom et qualité du signataire	HUGOT Béatrice - Directrice
Cachet de l'entreprise cliente	Cachet du CFA-MFR